

## **Arrêté Municipal n° 155.2022**

### **Réglementation du stationnement**

#### **« Illumination de Noël »**

Le maire de la commune de Salomé

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu pour l'installation des illuminations de Noël du samedi 19 novembre 2022 au lundi 22 novembre 2022 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-ville, de réglementer le stationnement et la circulation à l'occasion de cette manifestation,

Vu l'intérêt général,

#### **ARRETE :**

**Article 1 :** Pour le bon déroulement des illuminations de Noël, le stationnement sera partiellement interdit sur la place Louis Bocquet, rue Pasteur.

- **Du 19 novembre 2022 au 02 janvier 2023.**

**Article 2** - Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre seront considérés comme gênants (article R 417-10 du code de la route).

**Article 3** - Des barrières seront posées sur le périmètre concerné par la manifestation, par les services techniques municipaux.

**Article 4 :** - Monsieur le Directeur Général des services de la mairie de Salomé  
- Monsieur le Commandant brigade de Gendarmerie de La Bassée  
sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salomé, le 18 novembre 2022

Le Maire,  
Pierre Canesse

